

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 511

27 février 2012

### SOMMAIRE

Alepi S.à r.l. ....	24511	DAWID S.à r.l. ....	24522
AMR Immobilier S.à r.l. ....	24492	DAWID S.à r.l. ....	24527
BRP Luxembourg Holdings II S.à r.l. ....	24482	Deltaline S.A. ....	24519
C3 CIV SCS ....	24519	Detem ....	24527
CA.P.EQ. Partners HP II S.C.A. ....	24506	Dicom S.à.r.l. ....	24527
CapMan Public Market Investment S.à r.l. .....	24492	Divhold S.à r.l. ....	24526
Carbati ....	24505	Dong Long S.A. ....	24527
Centre Eyquem S.A. ....	24505	EEL Investments S.à r.l. ....	24528
CEREP AIR 2 S.à r.l. ....	24506	Ellipse S.A. ....	24519
CEREP Atlantide 1 S.à r.l. ....	24506	Estate Ventures S.A. ....	24520
CEREP Atlantide 2 S.à r.l. ....	24506	Estate Ventures S.A. ....	24528
CEREP Bellini 1 S.à r.l. ....	24507	Europrop Luxembourg II Sarl ....	24528
CEREP Bellini 2 S.à r.l. ....	24507	Europrop Luxembourg S.à.r.l. ....	24528
CEREP Bryggen Waterfront S.à.r.l. ....	24508	FAM Holdings S.à.r.l. ....	24507
CEREP Cumbernauld S.à r.l. ....	24514	Feo Investment S.A. ....	24526
CEREP Esplanade 1 S.à r.l. ....	24518	Goodman Gold Logistics (Lux) S.à r.l. ....	24526
CEREP Esplanade 2 S.à r.l. ....	24518	Immorodange S.A. ....	24509
CEREP Esplanade 3 S.à r.l. ....	24518	La Croisette Property S.A. ....	24514
Citadel Services PSF S.à r.l.. ....	24507	Mangart Investments S.A. ....	24508
City Car ....	24511	Mediaprod S.A. ....	24508
CM-Immobilière S.à.r.l. ....	24518	Orchidee Private S.A. SPF ....	24519
Colada AcquiCo S.à r.l. ....	24492	O'Rest'O S.à r.l. ....	24509
Compta Plan Lux ....	24519	OT Luxco 3 & Cy S.C.A. ....	24523
Cristall S.A. ....	24522	Re Schools S.à r.l. ....	24514
Cristall S.A. ....	24520	Varesa International SCA ....	24520

**BRP Luxembourg Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 166.225.

—  
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the twenty-first day of November.

Before the undersigned, Maître Francis Kessler, a notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Brookfield Renewable Power Holdings (Lux) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 145.679,

here represented by Nicolas Marchand, lawyer, whose professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal,

After signature ne varietur by the authorised representative of the appearing party and the undersigned notary, the power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The appearing party, represented as set out above, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

**I. Name – Registered office – Object – Duration**

**Art. 1. Name.** The name of the company is BRP Luxembourg Holdings II S.à r.l. (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

**Art. 2. Registered office.**

2.1. The Company's registered office is established in Strassen, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

**Art. 3. Corporate object.**

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

**Art. 4. Duration.**

- 4.1. The Company is formed for an unlimited period.
- 4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

**II. Capital – Shares****Art. 5. Capital.**

- 5.1. The share capital is set at twenty thousand United States Dollars (USD 20,000.-) represented by twenty thousand (20.000) shares in registered form, having a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each.
- 5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

**Art. 6. Shares.**

- 6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.
- 6.2. The shares are freely transferable between shareholders.
- 6.3. When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.
- 6.4. When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by shareholders representing at least threequarters of the share capital.
- 6.5. A share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.
- 6.6. A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.
- 6.7. The Company may redeem its own shares, provided:
- (i) it has sufficient distributable reserves for that purpose; or
  - (ii) the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

**III. Management – Representation****Art. 7. Appointment and Removal of managers.**

- 7.1. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.
- 7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

**Art. 8. Board of managers.** If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the Board). The shareholders may decide to appoint managers of two different classes, i.e. one or several class A managers and one or several class B managers.

**8.1. Powers of the board of managers**

- (i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.
- (ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

**8.2. Procedure**

- (i) The Board shall meet at the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice, which in principle shall be in Luxembourg.
- (ii) Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.
- (iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.
- (iv) A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.
- (v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the managers present or represented, provided that if the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, at least one (1) class A manager and one (1) class B manager shall vote in favour of the resolution. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.
- (vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

### 8.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any two managers. However, if the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, the Company will be bound towards third parties by the joint signature of one class A manager and one class B manager.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom special powers have been delegated by the Board.

**Art. 9. Sole manager.** If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board, the managers or any manager are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

**Art. 10. Liability of the managers.** The managers shall not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

## IV. Shareholder(s)

### Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders' written resolutions.

#### 11.1. Powers and voting rights

(i) Unless resolutions are taken in accordance with article 11.1.(ii), resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting).

(ii) If the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), resolutions of the shareholders may be adopted in writing (Written Shareholders' Resolutions).

(iii) Each share entitles the holder to one (1) vote.

#### 11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board. The Board must convene a General Meeting following a request from shareholders representing more than one-tenth (1/10) of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the shareholders. The shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board. Each manager shall be entitled to count the votes.

(iv) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

(v) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(vi) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.

(vii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(viii) The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(ix) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

(x) Written Shareholders' Resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board.

**Art. 12. Sole shareholder.** When the number of shareholders is reduced to one (1):

(i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;

(ii) any reference in the Articles to the shareholders, the General Meeting, or the Written Shareholders' Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the sole shareholder's resolutions, as appropriate; and

(iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

## V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

### Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss accounts, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by its managers and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss accounts must be approved in the following manner:

(i) if the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), within six (6) months following the end of the relevant financial year either (a) at the annual General Meeting (if held) or (b) by way of Written Shareholders' Resolutions; or

(ii) if the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), at the annual General Meeting.

13.5. The annual General Meeting (if held) shall be held at the registered office or at any other place in Luxembourg, as specified in the notice, on the second Monday of the month of May of each year if that day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the following business day.

#### **Art. 14. Auditors.**

14.1. When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The shareholders shall appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their office.

14.2. If the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the Company's operations shall be supervised by one or more commissaires (statutory auditors), unless the law requires the appointment of one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The commissaires are subject to re-appointment at the annual General Meeting. They may or may not be shareholders.

#### **Art. 15. Allocation of profits.**

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

(i) the Board must draw up interim accounts;

(ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve;

(iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and

(iv) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend.

### **VI. Dissolution - Liquidation**

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

### **VII. General provisions**

17.1. Notices and communications may be made or waived, Managers' Circular Resolutions and Written Shareholders Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Written Shareholders' Resolutions, as the case may be, may appear on

one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

#### *Transitional provision*

The Company's first financial year shall begin on the date of this deed and shall end on the thirty-first (31) of December two thousand and twelve.

#### *Subscription and Payment*

Brookfield Renewable Power Holdings (Lux) S.à r.l. (BRPH), represented as stated above, subscribes for twenty thousand (20.000) shares in registered form, having a par value, and agrees to pay them in full by a contribution in kind consisting of assets and liabilities having together an aggregate fair market consideration of one billion one hundred forty-eight million United States Dollars (USD 1,148,000,000.-) (the Assets & Liabilities).

The contribution in kind consisting of the Assets & Liabilities in an aggregate value of one billion one hundred forty-eight million United States Dollars (USD 1,148,000,000.-) is to be allocated as follows:

(i) an amount of twenty thousand United States Dollars (USD 20,000.-) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company; and

(ii) an amount of one billion one hundred forty-seven million nine hundred and eighty thousand United States Dollars (USD 1,147,980,000.-) is to be allocated to the share premium account of the Company.

The valuation of the contribution in kind of the Assets & Liabilities is evidenced by, inter alia, (i) the interim accounts of BRPH dated as of November 21, 2011 and signed for approval by the management of BRPH, and (ii) a certificate issued on the date hereof by the management of BRPH. It results from such certificate that, as of the date of such certificate:

- the attached interim accounts dated as of November 21, 2011 (the BRPH Interim Accounts) show the Assets & Liabilities have a fair market value of one billion one hundred forty-eight million United States Dollars (USD 1,148,000,000.-);

- BRPH is the owner of the Assets & Liabilities, is solely entitled to the Assets & Liabilities and possesses the power to dispose of the Assets & Liabilities;

- based on Luxembourg generally accepted accounting principles, the value of the Assets & Liabilities contributed to the Company per the attached BRPH Interim Accounts are worth one billion one hundred forty-eight million United States Dollars (USD 1,148,000,000.-), and since the BRPH Interim Accounts no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company;

- the Assets & Liabilities contributed to the Company are freely transferable by BRPH to the Company and are not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting its transferability or reducing its value; and

- all formalities to transfer the legal ownership of the Assets & Liabilities contributed to the Company have been or will be accomplished by BRPH and upon the contribution of the Assets & Liabilities by BRPH to the Company, the Company will become the full owner of the Assets & Liabilities.

#### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately seven thousand two hundred euro (€ 7,200.-)

#### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, its sole shareholder, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The following is appointed as class A manager of the Company for an indefinite period:

- Mr. Danesh Varma, born in Poona, India, on January 9, 1950, with professional address at Painters Hall Chambers, 8 Little Trinity Lane, London EC4V 2AN, England.

2. The following are appointed as class B managers of the Company for an indefinite period:

- Mrs. Anna Sofronyuk, born in St. Petersburg, Russia, on November 4, 1978, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

- Mr. Bruno Bagnouls, born in Nancy, France, on May 9, 1971, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

3. The registered office of the Company is located at 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg.

### Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the appearing party that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

This notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the authorised representative of the appearing party.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-et-unième jour de novembre,

Par devant le soussigné Maître Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-duché de Luxembourg.

#### A COMPARU:

Brookfield Renewable Power Holdings (Lux) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est situé au 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 145.679,

représentée par Nicolas Marchand, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

Après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, ladite procuration restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

### I. Dénomination – Siège social – Objet – Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Le nom de la société est BRP Luxembourg Holdings II S.à r.l. (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

#### **Art. 2. Siège social.**

2.1. Le siège social de la Société est établi à Strassen, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

#### **Art. 3. Objet social.**

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

**Art. 4. Durée.**

- 4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.
- 4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre évènement similaire affectant un ou plusieurs associés.

**II. Capital – Parts sociales****Art. 5. Capital.**

- 5.1. Le capital social est fixé à vingt mille dollars américains (USD 20.000,-), représenté par vingt mille (20.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1) chacune.
- 5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

**Art. 6. Parts sociales.**

- 6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.
- 6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.
- 6.3. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.
- 6.4. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.
- 6.5. Une cession de parts sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.
- 6.6. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.
- 6.7. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition:
  - (i) qu'elle ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou
  - (ii) que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

**III. Gestion – Représentation****Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.**

- 7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés
- 7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.

**Art. 8. Conseil de gérance.** Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil). Les associés peuvent décider de nommer des gérants de différentes classes, à savoir un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B.

**8.1. Pouvoirs du conseil de gérance**

- (i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.
- (ii) Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

**8.2. Procédure**

- (i) Le Conseil se réunit sur convocation de deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, sera au Luxembourg.
- (ii) Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.
- (iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.
- (iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.
- (v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, à condition que si les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B votent en faveur de la décision. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.
- (vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se

parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (des Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

### 8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants. Cependant, si les associés ont désigné un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

**Art. 9. Gérant unique.** Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

**Art. 10. Responsabilité des gérants.** Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

## IV. Associé(s)

### Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions écrites des associés.

#### 11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Sauf lorsque des résolutions sont adoptées conformément à l'article 11.1. (ii), les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (chacune une Assemblée Générale).

(ii) Si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être adoptées par écrit (des Résolutions Ecrites des Associés).

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

#### 11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil. Le Conseil doit convoquer une Assemblée Générale à la demande des associés représentant plus de dix pourcent (10%) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Si des résolutions sont adoptées par écrit, le Conseil communique le texte des résolutions à tous les associés. Les associés votent par écrit et envoient leur vote à la Société endéans le délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est autorisé à compter les votes.

(iv) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(v) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, elle peut se tenir sans convocation préalable.

(vi) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vii) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(viii) Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

(x) Des Résolutions Ecrites des Associés sont adoptées avec les exigences de quorum et de majorité détaillés ci-avant. Elles porteront la date de la dernière signature reçue endéans le délai fixé par le Conseil.

### Art. 12. Associé unique.

Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

(i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;

(ii) toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et

(iii) les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

## V. Comptes annuels – Affectation des bénéfices – Contrôle

### Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil doit dresser le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérant[s] et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être approuvés de la façon suivante:

(i) si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social en question soit (a) par l'Assemblée Générale annuelle (si elle est tenue), soit (b) par voie de Résolutions Ecrites des Associés; ou

(ii) si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), par l'Assemblée Générale annuelle.

13.5. L'Assemblée Générale annuelle (si elle a lieu) se tient à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu au Luxembourg, comme indiqué dans la convocation, le second lundi du moi de mai de chaque année. Si ce jour n'est pas un jour ouvré à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tient le jour ouvré suivant.

### Art. 14. Commissaires/Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

14.2. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ses opérations sont surveillées par un ou plusieurs commissaires à moins que la loi ne requière la nomination d'un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés. Les commissaires seront renommés par l'Assemblée Générale annuelle. Ils peuvent être associés ou non.

### Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer les dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés.

## VI. Dissolution – Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, s'il y en a, est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

## VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, ainsi que les renoncations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés peuvent être établies par écrit, par téléfax, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des

résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social de la Société commence à la date du présent acte et s'achèvera le 31 décembre deux mille douze.

#### *Souscription et Libération*

Brookfield Renewable Power Holdings (Lux) S.à r.l. (BRPH), représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à vingt mille (20.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale, et les libère intégralement par un apport en nature se composant d'actifs et passifs évalués ensemble à la juste valeur du marché à un montant total d'un milliard cent quarante-huit millions de dollars américains (USD 1.148.000.000,-) (les Actifs & Passifs).

L'apport en nature composé des Actifs & Passifs d'une valeur totale d'un milliard cent quarante-huit millions de dollars américains (USD 1.148.000.000,-) sera affecté comme suit:

(i) un montant de vingt mille dollars américains (USD 20.000,-) sera affecté au compte de capital social nominal de la Société; et

(ii) un montant d'un milliard cent quarante-sept millions neuf cent quatre-vingt mille dollars américains (USD 1.147.980.000,-) sera affecté au compte de prime d'émission de la Société.

L'estimation de l'apport en nature des Actifs & Passifs est prouvée par, entre autres, (i) les comptes intérimaires de BRPH datés du vingt-et-un novembre 2011 et signés pour accord par la gérance de BRPH et (ii) un certificat émis en date des présentes par la gérance de BRPH. Il ressort de ce certificat qu'à la date de ce certificat:

- les comptes intérimaires annexés datés du vingt-et-un novembre 2011 (les Comptes Intérimaires de BRPH) comptabilisent des Actifs & Passifs d'une valeur d'un milliard cent quarante-huit millions de Dollars américains (USD 1.148.000.000,-);

- BRPH est le propriétaire des Actifs & Passifs, il est le seul autorisé à détenir les Actifs & Passifs et possède le pouvoir de disposer des Actifs & Passifs;

- sur base des principes comptables généralement acceptés au Luxembourg, la valeur des Actifs & Passifs apportés à la Société d'après les Comptes Intérimaires de BRPH annexés est estimée à un milliard cent quarante-huit millions de dollars américains (USD 1.148.000.000,-), et depuis les Comptes Intérimaires de BRPH, aucun changement qui aurait déprécié l'apport fait à la Société n'est survenu;

- les Actifs & Passifs apportés à la Société sont librement cessibles par BRPH à la Société et ne sont soumis à aucune restriction ni grevés d'un quelconque gage ou droit préférentiel limitant leur cessibilité ou réduisant leur valeur; et

- toutes les formalités relatives au transfert du titre de propriété des Actifs & Passifs apportés à la Société ont été ou seront accomplies par BRPH et au moment de l'apport des Actifs & Passifs par BRPH à la Société, la Société deviendra le seul propriétaire des Actifs & Passifs.

#### *Frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à sept mille deux cents euros (€ 7.200,-).

#### *Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée en qualité de gérant de classe A de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Danesh Varma, né le 9 janvier 1950 à Poona, en Inde, résidant professionnellement au Painters Hall Chambers, 8 Little Trinity Lane, Londres EC4V 2AN, Angleterre.

2. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de classe B de la Société pour une durée indéterminée:

- Mademoiselle Anna Sofronyuk, née le 4 novembre 1978 à St. Petersburg, Russie, résidant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

- Monsieur Bruno Bagnouls, né le 9 mai 1971 à Nancy, France, résidant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

3. Le siège social de la Société est établi au 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare à la requête de la partie comparante que le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à voix haute, le notaire le signe avec le mandataire de la partie comparante.

Signé: Marchand, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 01 décembre 2011. Relation: EAC/2011/16145. Reçu soixante-quinze euros 75,00€

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2012009448/548.

(120010390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2012.

**CapMan Public Market Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 20.000,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 143.172.

Par résolutions signées en date du 12 décembre 2011 l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Torben von Lowzow, avec adresse au 6, Christiansholms Parallevej, 2930 Klampenborg, Danemark de son mandat de gérant, avec effet immédiat.

2. Nomination de Niko Johannes Haavisto, avec adresse au 18 J, Hopearinne, 02750 Espoo, Finlande au mandat de gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Référence de publication: 2012010090/15.

(120011301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2012.

**Colada AcquiCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,03.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 159.796.

*Extrait des résolutions de l'associé unique de la société du 16 janvier 2012*

L'associé unique a décidé de fixer à quatre le nombre des gérants de la société et a décidé d'élire, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée, Monsieur Martin Bertinchamp, demeurant à Luisenstrasse 14, 80798 Munich, Allemagne, en tant que nouveau gérant de catégorie B de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Colada AcquiCo S.à r.l.*

Référence de publication: 2012010096/13.

(120011341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2012.

**AMR Immobilier S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 165.867.

STATUTS

L'an deux mille onze, le vingt-sept décembre.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

- 1) Monsieur Robert BAUD, demeurant à CH-1936 Verbier, Chemin d'Alani 17 (Suisse);
- 2) Madame Anne-Marie BOURLES, épouse BAUD, demeurant à CH-1936 Verbier, Chemin d'Alani 17 (Suisse);
- 3) Madame Blandine BAUD, demeurant à 22870 Ile de Brehat, Ile Beniguet Brehat (France);
- 4) Madame Véronique BAUD, demeurant à F-77860 Couilly Pont-aux-Dames, 200 rue Berthault (France);
- 5) Madame Valérie BAUD, demeurant à 22700 Perros-Guirec, 12, rue des Bons Enfants (France); et
- 6) Monsieur Vincent BAUD, demeurant à F-77860 Couilly Pont-aux-Dames, 200 rue Berthault (France).

Tous sont ici représentés par Monsieur Fabrice GEIMER, employé privé, demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de documenter l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer par les présentes et dont les statuts sont établis comme suit:

## I. Préambule

Dans le cadre de la réorganisation de leur patrimoine et de leur volonté d'internationaliser les investissements immobiliers, les associés de la société AMR Immobilier S.à r.l. ont décidé de constituer cette dernière afin de regrouper la détention des sociétés françaises à prépondérance immobilière qu'ils possèdent et dans le futur de développer leurs investissements immobiliers dans des filiales situées tant en France, qu'au Luxembourg que dans tout autre Etat dans lesquels de nouvelles opportunités de développement pourraient se présenter.

L'objet de la société AMR Immobilier S.à r.l. consistera notamment à centraliser la détention des sociétés détenant directement ou indirectement des propriétés immobilières.

Les associés entendent en effet centraliser leurs investissements au sein d'une seule et même société holding afin d'assurer la pérennité des sociétés immobilières sous jacentes, de développer leurs investissements à l'international, d'assurer la cohérence de la politique d'investissement du groupe et surtout d'éviter la division du patrimoine familial en cas de décès d'un des membres de la famille.

Un effet de levier financier sera par ailleurs possible grâce à la constitution de la société AMR Immobilier S.à r.l. qui pourra ainsi réaffecter les excédents de trésorerie éventuels de certaines filiales au financement des sociétés dont les besoins financiers ne pourraient être couverts par autofinancement.

Enfin la centralisation du capital des différentes filiales au sein d'une seule et même société holding a pour objet de renforcer la représentativité et la crédibilité du groupe à l'égard de ses partenaires commerciaux et plus généralement de ses intervenants économiques.

## II. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Le nom de la société est "AMR Immobilier S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

### Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi au Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

### Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

#### **Art. 4. Durée.**

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

### **III. Capital - Parts sociales**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social est fixé à trois millions deux mille cinq cents Euros (EUR 3.002.500,-), représenté par trois millions deux mille cinq cents (3.002.500) parts sociales ordinaires sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

#### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

### **IV. Gestion - Représentation**

#### **Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.**

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par résolution de l'assemblée générale des associés laquelle fixe la durée de leur mandat. Dans la mesure où plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance composé d'un (1) ou plusieurs gérants de classe A et (1) ou plusieurs gérants de classe B. Le(s) gérant(s) n'est/ ne sont pas nécessairement un/des associé(s).

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

#### **Art. 8. Conseil de gérance.** Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le Conseil.

##### **8.1. Pouvoirs du conseil de gérance**

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

##### **8.2. Procédure**

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'un gérant, au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion. (iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixées dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si une majorité de ses membres sont présents ou représentés et si un/des gérant(s) de classe A et un/des gérant(s) de classe B ont été nommés, le Conseil ne peut valablement délibérer que si au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B sont présents ou représentés. Les décisions du

Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à condition que, si un/des gérant(s) de classe A et un/des gérant(s) de classe B ont été nommés, aucune résolution ne sera valablement adoptée que si elle a été approuvée par au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

### 8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'au moins un (1) gérant de classe A et au moins un (1) gérant de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute personne à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

### Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute personne à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

### Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

## V. Associé(s)

### Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.

#### 11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

(iv) Lorsqu'une part sociale est grevée d'usufruit, son nu-propiétaire exerce avec l'usufruitier, le droit de vote attaché à ladite part lors des assemblées générales extraordinaires et son usufruitier exerce seul ce droit de vote lors des assemblées générales ordinaires, spécialement en ce qui concerne l'affectation des bénéfices.

#### 11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

#### **Art. 12. Associé unique.**

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit

### **VI. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle**

#### **Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.**

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

#### **Art. 14. Réviseurs d'entreprises.**

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises peuvent être renommés.

#### **Art. 15. Affectation des bénéfices.**

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société;

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, ils sont, dans cette mesure, considérés comme un acompte à valoir sur le dividende suivant, à moins que les associés décident de reverser l'excès à la Société.

15.4 Au cas où la part sociale est détenue en usufruit et en nue-propriété, les dividendes ainsi que les bénéfices mis en réserve reviendront à l'usufruitier.

### **VII. Dissolution - Liquidation**

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

### VIII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renonciations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2012.

#### *Souscription et Libération*

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les trois millions deux mille cinq cents (3.002.500) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Robert BAUD, préqualifié, six mille deux cent cinquante parts sociales en pleine propriété . . . . .	6.250
un million quatre cent quatre-vingt quinze mille parts sociales en usufruit . . . . .	1.495.000
2) Madame Anne-Marie BOURLES, épouse BAUD, préqualifiée, six mille deux cent cinquante parts sociales en pleine propriété . . . . .	6.250
un million quatre cent quatre-vingt quinze mille parts sociales en usufruit . . . . .	1.495.000
3) Madame Blandine BAUD, préqualifiée, sept cent quarante sept mille cinq cents parts sociales en nue-propriété . . . . .	747.500
4) Madame Véronique BAUD, préqualifiée, sept cent quarante sept mille cinq cents parts sociales en nue-propriété . . . . .	747.500
5) Madame Valérie BAUD, préqualifiée, sept cent quarante sept mille cinq cents parts sociales en nue-propriété . . . . .	747.500
6) Monsieur Vincent BAUD, préqualifié, sept cent quarante sept mille cinq cents parts sociales en nue-propriété . . . . .	747.500
Total: trois millions deux mille cinq cents parts sociales, . . . . .	3.002.500

Toutes ces parts sociales ont été intégralement libérées par les souscripteurs prédites comme suit:

pour le souscripteur 1):

- moyennant un versement à hauteur d'un montant de six mille deux cent cinquante euros (6.250,-EUR), de sorte que ladite somme se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentant par une attestation bancaire, qui le constate expressément; et

- moyennant un apport en nature de l'usufruit de 15.000 parts sociales de cent cinquante-deux euros et quarante cinq cents (EUR 152,4) chacune dans le capital de la société SCI BÉNIGUET, société de droit français immatriculée au RCS de Saint Brieuc sous le numéro 428 275 614 et ayant son siège social à Ile Beniguet Brehat, 22870 Ile de Brehat, France (l'"Apport 1");

- moyennant un apport en nature de l'usufruit de 500 parts sociales de mille euros (EUR 1.000,-) chacune dans le capital de la société SCI PRINTIM, société de droit français immatriculée au RCS de Saint Brieuc sous le numéro 445 267 578 et ayant son siège social au 12 rue des Bons Enfants, 22700 Perros-Guirec (l'"Apport 2");

pour la souscriptrice 2):

- moyennant un versement à hauteur d'un montant de six mille deux cent cinquante euros (6.250,-EUR), de sorte que ladite somme se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentant par une attestation bancaire, qui le constate expressément; et

- moyennant un apport en nature de l'usufruit de 15.000 parts sociales de cent cinquante deux euros et quarante cinq cents (EUR 152,45) chacune dans le capital de la société SCI BÉNIGUET, prédésignée, (l'"Apport 3");

- moyennant un apport en nature de l'usufruit de 500 parts sociales de mille euros (EUR 1.000,-) chacune dans le capital de la société SCI PRINTIM, prédésignée, (l'"Apport 4");

pour la souscriptrice 3):

- moyennant un apport en nature de la nue-propiété de 7.500 parts sociales de cent cinquante deux euros et quarante cinq cents (EUR 152,45) chacune dans le capital de la société SCI BÉNIGUET, prédésignée, (l'Apport 5");
  - moyennant un apport en nature de la nue-propiété de 250 parts sociales de mille euros (EUR 1.000,-) chacune dans le capital de la société SCI PRINTIM, prédésignée, (l'Apport 6");  
pour la souscriptrice 4):
  - moyennant un apport en nature de la nue-propiété de 7.500 parts sociales de cent cinquante deux euros et quarante cinq cents (EUR 152,45) chacune dans le capital de la société SCI BÉNIGUET, prédésignée, (l'Apport 7");
  - moyennant un apport en nature de la nue-propiété de 250 parts sociales de mille euros (EUR 1.000,-) chacune dans le capital de la société SCI PRINTIM, prédésignée, (l'Apport 8");  
pour la souscriptrice 5):
  - moyennant un apport en nature de la nue-propiété de 7.500 parts sociales de cent cinquante deux euros et quarante cinq cents (EUR 152,45) chacune dans le capital de la société SCI BÉNIGUET, prédésignée, (l'Apport 9");
  - moyennant un apport en nature de la nue-propiété de 250 parts sociales de mille euros (EUR 1.000,-) chacune dans le capital de la société SCI PRINTIM, prédésignée, (l'Apport 10");  
pour le souscripteur 6):
  - moyennant un apport en nature de la nue-propiété de 7.500 parts sociales de cent cinquante deux euros et quarante cinq cents (EUR 152,45) chacune dans le capital de la société SCI BÉNIGUET, prédésignée, (l'Apport 11");
  - moyennant un apport en nature de la nue-propiété de 250 parts sociales de mille euros (EUR 1.000,-) chacune dans le capital de la société SCI PRINTIM, prédésignée, (l'Apport 12", ensemble avec l'Apport 1, l'Apport 2, l'Apport 3, l'Apport 4, l'Apport 5, l'Apport 6, l'Apport 7, l'Apport 8, l'Apport 9, l'Apport 10 et l'Apport 11, les "Apports");
- de telle sorte que par l'effet de la subrogation réelle conventionnelle leurs apports respectifs réalisés conjointement ont été rémunérés par des parts sociales soumises aux mêmes démembrements que les biens apportés.

#### *Evaluation des apports*

Les Apports sont estimés à au moins deux millions neuf cent quatre vingt dix mille euros (2.990.000,- EUR), en vertu des "rapports et certificats" établis par les gérants pour chacune des sociétés dont les parts sociales sont apportées (les "Rapports").

Par rapport aux apports ainsi faits tant en nue propriété qu'en usufruit, les associés se donnent mutuellement quittance et en ce qui concerne l'évaluation des Apports en libération du capital social, ils en assument l'entière responsabilité en se basant sur l'estimation de la SCI PRINTIM et de la SCI BÉNIGUET au 31 décembre 2010.

Les Rapports, après avoir été signés "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, demeureront annexés aux présentes pour être enregistrés en même temps.

#### *Réalisation effective des apports*

Les souscripteurs prédits déclarent, chacun pour soi:

- que toutes les parts sociales sont entièrement libérées;
- qu'il n'existe ni de droit de préemption, ni d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit d'en acquérir une ou plusieurs parts sociales;
- que lesdites actions ou parts sociales sont légalement et conventionnellement librement transmissibles;
- qu'il est, en sa qualité d'apporteur, le seul détenteur des droits attachés aux parts sociales apportées;
- que toutes formalités seront réalisées en France aux fins de formaliser les transferts et de les rendre effectifs partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

#### *Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de trois mille cent cinquante Euros (EUR 3.150,-).

#### *Résolutions des associés*

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée en qualité de gérant A de la Société pour une durée indéterminée:

Monsieur Robert BAUD, retraité, né à Choisy le Roi (France), le 31 mai 1945, demeurant à CH-1936 Verbier, Chemin d'Alani 17 (Suisse);

2. La personne suivante est nommée en qualité de gérant B de la Société pour une durée indéterminée:

Monsieur Fabrice GEIMER, employé privé, né à Arlon (Belgique), le 23 janvier 1978, demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich (Grand-Duché de Luxembourg);

3. Le siège social de la Société est établi au 7, avenue Gaston Diderich, L1420 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

#### *Déclaration*

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire des comparants, ès-qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

#### **Suit la version anglaise du texte qui précède:**

In the year two thousand eleven, on the twenty-seventh of December;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing at Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg);

#### THERE APPEARED:

- 1) Mr. Robert BAUD, retired, residing in CH-1936 Verbier, Chemin d'Alani 17 (Switzerland);
- 2) Mrs. Anne-Marie BOURLES, spouse BAUD, residing at CH-1936 Verbier, Chemin d'Alani 17 (Switzerland);
- 3) Mrs. Blandine BAUD, residing in F-22870 Ile de Brehat, Ile Beniguet Brehat (France);
- 4) Mrs. Véronique BAUD, residing in F-77860 Couilly Pont-aux-Dames, 200 rue Berthault (France);
- 5) Mrs. Valérie BAUD, residing in 22700 Perros-Guirec, 12, rue des Bons Enfants, (France); and
- 6) Mr. Vincent BAUD, residing in F-77860 Couilly Pont-aux-Dames, 200, rue Berthault (France).

All are here represented by Mr. Fabrice GEIMER, private employee, residing professionally in L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich, by virtue of a power of attorney given under private seal; such power of attorney, after signature "ne varietur" by the proxy-holder of the appearing persons and the undersigned notary, will remain attached to this deed for the purpose of registration.

Such appearing persons, represented as said before, have requested the officiating notary to document the deed of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which they deem to incorporate herewith and the articles of association of which are established as follows:

#### **I. Preamble**

As part of the reorganization of their patrimony and their desire to internationalize the real estate investments, the partners of the company AMR Immobilier S.à r.l. have decided to establish the latter in order to consolidate the ownership of the real estate French companies they own and in the future to develop their real estate investments in subsidiaries in France, in Luxembourg than in any other state where new development opportunities may arise.

The purpose of the company AMR Immobilier S.à r.l. will include the centralization of the holding of companies owning directly or indirectly real estate properties.

The partners intend in fact to centralize their investments within a single holding company to ensure the sustainability of the underlying real estate companies, to develop their international investments, to ensure consistency of the group's investment policy and especially to avoid the division of family assets upon the death of a member of the family.

A leverage will also be possible through the incorporation AMR Immobilier S.à r.l., which can then reallocate the cash surpluses of certain subsidiaries in the financing of companies whose financial needs cannot be covered by cash flow.

Finally, the centralization of the capital of the various subsidiaries in a single holding company is to enhance the representativeness and credibility of the group towards its trading partners and more generally towards its economic stakeholders.

#### **II. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** The name of the company is "AMR Immobilier S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of association (the Articles).

#### **Art. 2. Registered office.**

2.1. The Company's registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the partners, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely

ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

### **Art. 3. Corporate object.**

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

### **Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more partners.

## **III. Capital - Shares**

### **Art. 5. Capital.**

5.1. The share capital is set at three millions two thousand five hundred Euros (EUR 3,002,500.-), represented by three millions two thousand five hundred (3,002,500) ordinary shares in registered form with a par value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the partners, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

### **Art. 6. Shares.**

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between partners. When the Company has a sole partner, the shares are freely transferable to third parties.

When the Company has more than one partner, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by the partners representing at least threequarters of the share capital.

A share transfer is only binding on the Company or third parties following notification to or acceptance by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of partners is kept at the registered office and may be examined by any partner on request.

6.4. The Company may redeem its own shares, provided it has sufficient distributable reserves for that purpose, or if the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

## **IV. Management - Representation**

### **Art. 7. Appointment and Removal of managers.**

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of one (1) or several class A managers and one (1) or several class B managers. The manager(s) need not to be partner(s).

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the partners.

**Art. 8. Board of managers.** If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board).

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the partner(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special and limited powers to one or more agents for specific matters.

## 8.2. Procedure

(i) The Board meets at the request of any manager, at the place indicated in the convening notice, which in principle is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting is given to all managers at least twentyfour (24) hours in advance, except in the case of an emergency, whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and state that know the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant another manager power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may deliberate and act validly only if a majority of its members are present or represented and if director(s) of Class A and director(s) of Class B have been appointed, the Board cannot validly deliberate unless at least one (1) director of Class A and one (1) director of Class B are present or represented. Board decisions shall be validly adopted by a majority vote of the directors present or represented, provided that if director(s) of Class A and director(s) of Class B have been appointed, no resolution shall be validly adopted unless approved by at least one (1) director of Class A and one (1) director of Class B. Board decisions are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers' Circular Resolutions) are valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and bear the date of the last signature.

## 8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated.

## Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board or the managers are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom the sole manager has delegated special powers.

## Art. 10. Liability of the managers.

10.1. The managers may not, be held personally liable by reason of their mandate for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

## V. Partner(s)

### Art. 11. General meetings of partners and Partners' circular resolutions.

#### 11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the partners are adopted at a general meeting of partners (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Partners' Circular Resolutions).

(ii) When resolutions are to be adopted by way of Partners' Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the partners, in accordance with the Articles. Partners' Circular Resolutions signed by all the partners are valid and binding as if passed at a duly convened and held General Meeting, and bear the date of the last signature.

(iii) Each share gives entitlement to one (1) vote.

(iv) When a share is encumbered by usufruct, bare owner's exercises along with the usufructuary, the voting rights attached to that share at extraordinary general meetings and the usufructuary has sole voting rights at ordinary general meetings, especially regarding the allocation of profits.

#### 11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The partners are convened to General Meetings or consulted in writing on the initiative of any managers or partners representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all partners at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iii) General Meetings are held at the time and place specified in the notices.

(iv) If all the partners are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(v) A partner may grant written power of attorney to another person, partner or otherwise, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Partners' Circular Resolutions are passed by partners owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the partners are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time, and the resolutions are adopted at the second General Meeting or by Partners' Circular Resolutions by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of partners owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase in a partner's commitment to the Company require the unanimous consent of the partners.

#### **Art. 12. Sole partner.**

12.1. When the number of partners is reduced to one (1), the sole partner exercises all powers granted by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the partners and the General Meeting or to Partners' Circular Resolutions is to be read as a reference to the sole partner or the partner's resolutions, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole partner are recorded in minutes or drawn up in writing.

### **VI. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision**

#### **Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.**

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirtyfirst (31) of December of each year.

13.2. The Board prepares the balance sheet and profit and loss account annually, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising its commitments and the debts owed by its manager(s) and partners to the Company.

13.3. Any partner may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Partners' Circular Resolutions within six (6) months following the closure of the financial year.

#### **Art. 14. Auditors.**

14.1. When so required by law, the Company's operations are supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés).

14.2. The partners appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their mandate, which may not exceed six (6) years but may be renewed.

#### **Art. 15. Allocation of profits.**

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits are allocated to the reserve required by law. This requirement ceases when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The partners determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time subject to the following conditions:

(i) the Board draws up interim accounts;

(ii) the interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the Board must make the decision to distribute interim dividends within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the Company's creditors are not threatened, taking the assets of the Company.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, they shall, to the extent of the overpayment, be deemed to have been paid on account of the next dividend, unless the partners decide to refund the excess to the Company.

15.4 In case a share is held by a usufructuary and a bare owner, the dividends as well as the profits carried forward belong to the usufructuary.

### **VII. Dissolution - Liquidation**

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the partners adopted with the consent of a majority (in number) of partners owning at least threequarters of the share capital. The partners appoint one or more liquidators,

who need not be partners, to carry out the liquidation, and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the partners, the liquidators have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus after realisation of the assets and payment of the liabilities is distributed to the partners in proportion to the shares held by each of them.

### VIII. General provisions

17.1. Notices and communications may be made or waived, and Managers' and Partners' Circular Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Partners' Circular Resolutions, as the case may be, are affixed to one original or several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles are determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the partners from time to time.

#### *Transitional provision*

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2012.

#### *Subscription and Payment*

The Articles of the Company thus having been established, the three millions two thousand five hundred (3,002,500) shares have been subscribed as follows:

1) Mr. Robert BAUD, prenamed, six thousand two hundred and fifty shares in full ownership . . . . .	6,250
one million four hundred ninety-five thousand shares in usufruct . . . . .	1,495,000
2) Mrs. Anne-Marie BOURLES, spouse BAUD, prenamed, six thousand two hundred and fifty shares in full ownership . . . . .	6,250
one million four hundred ninety-five thousand shares in usufruct . . . . .	1,495,000
3) Mrs. Blandine BAUD, prenamed, seven hundred forty-seven thousand five hundred shares in bare-ownership . . . . .	747,500
4) Mrs. Véronique BAUD, prenamed, seven hundred forty-seven thousand five hundred shares in bare-ownership . . . . .	747,500
5) Mrs. Valérie BAUD, prenamed, seven hundred forty-seven thousand five hundred shares in bare-ownership . . . . .	747,500
6) Mr. Vincent BAUD, prenamed, seven hundred forty-seven thousand five hundred shares in bare-ownership . . . . .	747,500
Total: three millions two thousand five hundred shares . . . . .	3,002,500

All these shares have been fully paid up by the aforesaid subscribers as follows:

for the subscriber 1):

- by payment in cash up to the amount of ix thousand two hundred and fifty Euros (6,250.-EUR), so that the said sum is from this day on at the free disposal of the Company, as it has been proved to the officiating notary by a bank certificate, who states it expressly, and

- by a contribution in kind of the usufruct over 15,000 shares with nominal value of one hundred and fifty-two Euros forty-five cents (EUR 152.45) in the share capital of the company governed by the laws of France, "SCI BÉNIGUET", registered with RCS of Saint Briec under the number 428 275 614 and with registered office in Ile Beniguet Brehat, 22870 Ile de Brehat, France, (the "Contribution 1");

- by a contribution in kind of the usufruct over 500 shares with nominal value of one thousand Euros (1,000.-EUR) in the share capital of the company governed by the laws of France, "SCI PRINTIM", registered with RCS of Saint Briec under the number 445 267 578 and with registered office at 12 rue des Bons Enfants, 22700 Perros-Guirec, France (the "Contribution 2");

for the subscriber 2):

- by payment in cash up to the amount of ix thousand two hundred and fifty Euros (6,250.-EUR), so that the said sum is from this day on at the free disposal of the Company, as it has been proved to the officiating notary by a bank certificate, who states it expressly, and

- by a contribution in kind of the usufruct over 15,000 shares with nominal value of one hundred and fifty-two Euros forty-five cents (EUR 152.45) in the share capital of the company governed by the laws of France, "SCI BÉNIGUET", prenamed, (the "Contribution 3");

- by a contribution in kind of the usufruct over 500 shares with nominal value of one thousand Euros (1,000.-EUR) in the share capital of the company governed by the laws of France, "SCI PRINTIM", prenamed, (the "Contribution 4");  
for the subscriber 3):

- by a contribution in kind of the usufruct over 7,500 shares with nominal value of one hundred and fifty-two Euros forty-five cents (EUR 152.45) in the share capital of the company governed by the laws of France, "SCI BÉNIGUET", prenamed, (the "Contribution 5");

- by a contribution in kind of the bare-ownership over 250 shares with nominal value of one thousand Euros (1,000.-EUR) in the share capital of the company governed by the laws of France, "SCI PRINTIM", prenamed, (the "Contribution 6");

for the subscriber 4):

- by a contribution in kind of the usufruct over 7,500 shares with nominal value of one hundred and fifty-two Euros forty-five cents (EUR 152.45) in the share capital of the company governed by the laws of France, "SCI BÉNIGUET", prenamed, (the "Contribution 7");

- by a contribution in kind of the bare-ownership over 250 shares with nominal value of one thousand Euros (1,000.-EUR) in the share capital of the company governed by the laws of France, "SCI PRINTIM", prenamed, (the "Contribution 8");

for the subscriber 5):

- by a contribution in kind of the usufruct over 7,500 shares with nominal value of one hundred and fifty-two Euros forty-five cents (EUR 152.45) in the share capital of the company governed by the laws of France, "SCI BÉNIGUET", prenamed, (the "Contribution 9");

- by a contribution in kind of the bare-ownership over 250 shares with nominal value of one thousand Euros (1,000.-EUR) in the share capital of the company governed by the laws of France, "SCI PRINTIM", prenamed, (the "Contribution 10");

for the subscriber 6):

- by a contribution in kind of the usufruct over 7,500 shares with nominal value of one hundred and fifty-two Euros forty-five cents (EUR 152.45) in the share capital of the company governed by the laws of France, "SCI BÉNIGUET", prenamed, (the "Contribution 11");

- by a contribution in kind of the bare-ownership over 250 shares with nominal value of one thousand Euros (1,000.-EUR) in the share capital of the company governed by the laws of France, "SCI PRINTIM", prenamed, (the "Contribution 12", together with the Contribution 1, the Contribution 2, the Contribution 3, the Contribution 4, the Contribution 5, the Contribution 6, the Contribution 7, the Contribution 8, the Contribution 9, the Contribution 10 and the Contribution 11, the ""Contributions");

so that by the effect of a conventional subrogation their respective contributions made jointly were paid by shares subject to the same dismemberments that the assets transferred.

#### *Evaluation of the contributions*

The Contributions are valued at least three millions two thousand five hundred Euros (3.002.500.- EUR), by virtue of the attached "reports and certificates" established by the directors or managers for each company the shares or share quotas of which have been contributed (the "Reports").

With regards to the contributions made as well with bare ownership than in usufruct, the partners mutually give themselves discharge and release, and with respect to the evaluation of the Contributions in payment of the capital, they take full responsibility based on the estimation of the SCI Beniguet and SCI Printim as of December 31, 2010.

The Reports, after having been signed "ne varietur" by the appearing persons and the undersigned notary, will be annexed to the present deed for the purpose of registration.

#### *Effective implementation of the contributions*

The aforesaid subscribers declare, everyone for him/herself:

- that all the share quotas are fully paid up;
- that there exists no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to acquire one or several share quotas;
- that such shares or share quotas are legally and conventionally freely transferable;
- that it is, in its quality as contributor, the sole owner of the rights over the share quotas brought in;
- that all formalities shall be carried out in France in order to formalise the transfer and to render them effective anywhere and towards any third party.

#### *Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately three thousand one hundred and fifty Euros (EUR 3,150.-).

*Resolutions of the partners*

Immediately after the incorporation of the Company, the Partners, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The following person is appointed as Class A manager of the Company for an indefinite period:

Mr. Robert BAUD, retired, born in Choisy le Roi (France), on 31 May 1945, residing in CH-1936 Verbier, Chemin d'Alani 17 (Switzerland);

2. The following person is appointed as Class B manager of the Company for an indefinite period:

Mr. Fabrice GEIMER, private employee, born in Arlon (Belgium), on 23 January 1978, residing professionally in L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich (Grand Duchy of Luxembourg).

3. The registered office of the Company is set at 7, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

*Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks French and English, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in French followed by an English version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the French and the English text, the French version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing persons, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us, the notary, the present deed.

Signé: F. GEIMER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 décembre 2011. LAC/2011/58577. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2012.

Référence de publication: 2012003558/698.

(120002714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2012.

---

**Carbati, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3522 Dudelange, 38, rue Emile Mayrisch.

R.C.S. Luxembourg B 133.444.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012010102/10.

(120011623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2012.

---

**Centre Eyquem S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1226 Luxembourg, 20, rue J.-P. Beicht.

R.C.S. Luxembourg B 146.799.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AKELYS EUROPEAN SCORE

20, rue Jean-Pierre Beicht L-1226 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2012010107/12.

(120012214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2012.

---

**CA.P.EQ. Partners HP II S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 75.802.

---

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société en date du 28 décembre 2011.*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société a décidé en date du 28 décembre 2011 de:

- 1) prononcer la clôture de la liquidation de la Société, et
- 2) que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 18 janvier 2012.

*Pour la Société*

CA.P.EQ. Partners S.A.

Vincent Goy / Simone Cimino

*Liquidateur*

Référence de publication: 2012010643/20.

(120011746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2012.

---

**CEREP AIR 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 132.555.

Les comptes annuels au 30 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2012.

Référence de publication: 2012010108/10.

(120011862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2012.

---

**CEREP Atlantide 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 132.537.

Les comptes annuels au 30 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2012.

Référence de publication: 2012010109/10.

(120011863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2012.

---

**CEREP Atlantide 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 132.556.

Les comptes annuels au 30 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2012.

Référence de publication: 2012010110/10.

(120011864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2012.

---

**CEREP Bellini 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 141.150.

—  
Les comptes annuels au 30 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2012.

Référence de publication: 2012010111/10.

(120011865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2012.

---

**Citadel Services PSF S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 147.824.

—  
EXTRAIT

Conformément à l'article 9 de ses statuts, le Conseil de Gérance de la société a nommé M. Simon Baker et Mlle Dawn Shand, tous deux demeurant professionnellement au 15-17, avenue Gaston Diderich L-1420 Luxembourg, gérants délégués à la gestion journalière (Managing Directors) avec effet au 16 août 2011.

Pour extrait conforme

S. BAKER

*Managing Director*

Référence de publication: 2012010120/14.

(120011424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2012.

---

**FAM Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 135.763.

—  
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale tenue en date du 27 décembre 2011, que le siège social de la Société a été transféré du 47, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

De plus, l'adresse professionnelle des personnes suivantes: M. Matthijs BOGERS et M. Julien FRANCOIS, tous deux gérants de la Société, a également changé et est désormais située au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg:

Enfin, le siège social de Parlay Finance Company S.A., l'associé de la Société est également désormais situé au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Pour extrait sincère et conforme

FAM Holdings S.à.r.l.

Représenté par: M. Matthijs Bogers

*Gérant*

Référence de publication: 2012010659/21.

(120011576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2012.

---

**CEREP Bellini 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 141.126.

—  
Les comptes annuels au 30 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 6 janvier 2012.

Référence de publication: 2012010112/10.

(120011866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2012.

---

**CEREP Bryggen Waterfront S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 96.890.

---

Les comptes annuels au 30 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2012.

Référence de publication: 2012010113/10.

(120011869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2012.

---

**Mediaprod S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 108.540.

---

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue le 30 décembre 2011, que la liquidation de la société, décidée en date du 23 décembre 2011, a été clôturée et que MEDIAPROD S.A. a définitivement cessé d'exister. Les livres et documents sociaux sont déposés et conservés pour une période de cinq ans au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

Luxembourg, le 19 janvier 2012.

Pour: MEDIAPROD S.A.

Société anonyme

Pour le Liquidateur: GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A.

EXPERTA LUXEMBOURG

Société anonyme

Isabelle Marechal-Gerlaxhe / Ana-Paula Duarte

Référence de publication: 2012010363/19.

(120012120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2012.

---

**Mangart Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 137.970.

---

**EXTRAIT**

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 30 décembre 2011 que le siège social de la société a été transféré du 47, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

De plus, l'adresse professionnelle des personnes et société suivantes est désormais:

- Stéphane HEPINEUZE, Administrateur: 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg;

- Matthijs BOGERS, Administrateur et Président du Conseil d'Administration: 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg;

- EUROPEAN TRUST SERVICES (Luxembourg) S.à r.l., commissaire: 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2012.

Mangart Investment S.A.

Représenté par Matthijs BOGERS

Administrateur et Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2012010676/20.

(120012113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2012.

---

**Immorodange S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4830 Rodange, 4, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 88.346.

—  
*Extrait Conforme du Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 6 janvier 2012*

Nomination d'un commissaire au compte

L'Assemblée Générale Extraordinaire nomme pour une durée de 6 ans Madame Myriam Melchior, née à Uccles (Belgique) le 8 septembre 1949, domicilié au quai de Rome, 56 à B-4000 LIEGE, Belgique, en tant que commissaire au compte de la société.

Son mandat s'achèvera le 6 janvier 2018.

Fait à Rodange, le 6 janvier 2012.

Paul Hannequart

*Administrateur délégué*

Référence de publication: 2012010258/16.

(120011494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2012.

**O'Rest'O S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3895 Foetz, 8, rue des Artisans.  
R.C.S. Luxembourg B 166.224.

—  
STATUTS

L'an deux mille onze, le trente décembre.

Par devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à ESCHSUR-ALZETTE, 7, rue Xavier Brasseur.

Ont comparu:

1. Monsieur Christian BENAHSENE, représentant de commerce, né le 06 janvier 1966 à Thionville/France, demeurant à F57100 Thionville, 18, avenue Conte de Bertier;
2. Monsieur Guillaume DIDOT, cadre commercial, né le 24 juillet 1975 à Nancy/France, demeurant à F57420 Pommerieux-Gare, 3, Clos du Hazeux.

Les comparants, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer par les présentes.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet l'import – export et la commercialisation de tous produits alimentaires, boissons et produits hygiéniques ainsi que toutes transactions commerciales et industrielles de toute nature.

La société a également pour objet l'achat, la vente, la location et la révision de tous matériels et appareils distributeurs de produits alimentaires de confiseries et de boissons ainsi que la vente de boissons non alcooliques.

Elle aura également pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans les sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de tout autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange, ou de tout autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera. La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie.

Elle pourra, dans les limites fixées par la loi sur les sociétés commerciales, accorder à toute société du groupe tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque ou se porter caution pour d'autres personnes morales ou physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 3.** La société prend la dénomination de «O'REST'O S.à r.l.», société à responsabilité limitée.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Foetz.

**Art. 5.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à vingt-sept mille cinq cents euros (EUR 27.500.-€), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de deux cent soixante-quinze euros (EUR 275.-€) chacune.

Les CENT PARTS SOCIALES (100)parts sociales sont souscrites en espèces par les associés repartis comme suit:

- Monsieur Christian BENAHSENE, prèdit, cinquante parts sociales (50 parts sociales)

- Monsieur Guillaume DIDIOT, prdit, cinquante parts sociales (50 parts sociales)  
Total: Cent parts sociales (100 parts sociales).

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associs. Elles ne sont cessibles dans ce mme cas à des non-associs qu'avec le consentement pralable unanime de tous les associs. Les parts sociales ne peuvent tre cdes entre vifs ou pour cause de mort à des non-associs que moyennant l'accord unanime de tous les associs.

En cas de cession à un non associ, les associs restants ont un droit de premption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date de refus de cession à un non-associ. En cas d'exercice de droit de premption, la valeur de rachat des parts est calcule sur bases du dernier rsultat comptables.

**Art. 8.** La socit n'est pas dissoute par le dcs, l'interdiction, la faillite ou la dconfiture d'un associ.

**Art. 9.** Les cranciers personnels, ayants droits ou hritiers d'un associ ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scells sur les biens et documents de la socit.

**Art. 10.** La socit est administre par un ou plusieurs grants, associs ou non, nomms et à tout moment rvocables par l'assemble des associs.

L'acte de nomination fixera l'tendue des pouvoirs et la dure des fonctions du ou des grants.

A moins que l'assemble n'en dispose autrement, le ou les grants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus tendus pour agir au nom de la socit dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes ncessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

**Art. 11.** Chaque associ peut participer aux dcisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associ a un nombre de voix gal au nombre de parts sociales qu'il possde. Chaque associ peut se faire valablement reprsenter aux assembles par un porteur de procuration spciale.

**Art. 12.** Le ou les grants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements rgulirement pris par lui/eux au nom de la socit.

**Art. 13.** L'anne sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un dcembre de chaque anne.

**Art. 14.** Chaque anne, au trente-et-un dcembre, les comptes sont arrts et la grance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la socit.

**Art. 15.** Tout associ peut prendre au sige social de la socit communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 16.** L'excdent favorable du bilan, dduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugs ncessaires ou utiles par les associs, constitue le bnfice net de la socit.

Aprs dotation à la rserve lgale, le solde est à la libre disposition de l'assemble des associs.

**Art. 17.** Lors de la dissolution de la socit, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associs ou non, nomms par les associs qui en fixeront les pouvoirs et les moluments.

**Art. 18.** Pour tout ce qui n'est pas prvus par les prsents statuts, les associs se rfrent et se soumettent aux dispositions lgales.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente-et-un dcembre deux mille douze.

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dpenses, rmunrations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la socit ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est valu à la somme de neuf cents euros (EUR 900.-).

#### *Dcisions des associs*

Les comparants, reprsents comme indiqu ci-avant, reprsentant la totalit du capital social, ont ensuite pris les dcisions suivantes:

- 1.- Le nombre des grants est fix à deux.
- 2.- Est nomm grant technique pour une dure indtermine:  
Monsieur Christian BENAHCENE, prnomm.
- 3.- Est nomm grant administratif pour une dure indtermine: Monsieur Guillaume DIDIOT, prnomm.
- 4.- La socit est valablement engage en toutes circonstances par les signatures conjointes des deux grants.
- 5.- L'adresse de la socit est fixe à L-3895 FOETZ, 8, rue des Artisans.

Dont acte, fait et pass à Esch-sur-Alzette, date qu'en tte des prsentes.

Et aprs lecture faite et interprtation donne aux comparants, connus du notaire par noms, prnoms usuel, tats et demeures, ils ont signs le prsent acte avec le notaire.

Signé: Benahsene; Didiot, Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 3 janvier 2012. Relation: EAC/ 2012/130. Reçu soixante-quinze euros 75.-€.

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, Délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 16 janvier 2012.

Référence de publication: 2012009742/96.

(120010365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2012.

---

**City Car, Société Anonyme.**

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 30, boulevard J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 43.821.

---

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2012.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2012010121/12.

(120011560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2012.

---

**Alepi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-1313 Luxembourg, 5, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 165.089.

---

L'an deux mille onze, le treizième jour du mois de décembre,

par-devant Nous, Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, s'est tenue une assemblée générale extraordinaire des associés de la société Alepi S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 5, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et dont le capital social s'élève à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500), immatriculée auprès le Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg, constituée suivant acte reçu le 16 novembre 2011 par le notaire soussigné (la "Société"), non encore publié au Mémorial C, Recueil des Associations et des Sociétés,

et pour ladite assemblée ont comparu:

Francesco Maria PELAGALLO, ayant son adresse professionnellement à Via Cassia, 118, 00191 Rome, l'Italie et Anna Maria DE MICHELE, ayant son adresse professionnellement à Via Cassia, 118, 00191, Rome, l'Italie, agissant dans leur qualité d'associés-co-propriétaires détenant l'intégralité du capital social de la Société (les «Associés»), dûment représentés par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une procuration émise à Rome, le 10 décembre, 2011, ladite procuration après signature ne varietur par la comparante et par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux autorités de l'enregistrement.

Les Associés représentés comme indiqué ci-dessus ont ouvert une assemblée générale extraordinaire des associés de la Société («l'Assemblée») et ont prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I que l'intégralité du capital social de la Société, représenté par la seule (1) part sociale d'une valeur nominale de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500) détenue en co-propriété 90%-10% respectivement par M. Francesco Pelagallo et par Mme. De Michele, est dûment représentée à la présente assemblée générale extraordinaire de la Société, qui de la sorte est régulièrement constituée, et que l'Assemblée peut librement débattre et décider sur tous les points portés à l'ordre du jour reproduit ci-après;

Il que l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société s'énonce comme suit:

a. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par une (1) part sociale d'une valeur de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), à un montant de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000) par l'émission d'une (1) nouvelle part sociale d'une valeur nominale de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) (la «Nouvelle Part Sociale»);

b. La souscription et la libération de la Nouvelle Part Sociale par le moyen d'un apport en nature de:

(i) la nue propriété du Complexe Immobilier situé au numéro 118 de la Via Cassia en Rome - dont M. Francesco Pelagallo est le titulaire exclusif de la pleine propriété et restera usufruitier à vie, après l'apport - et qui se compose

a. d'un bâtiment dit «Bâtiment A», ayant (1) une surface d'environ 263 mc à usage d'habitation plus (2) balcons et terrasses d'une surface totale d'environ 80 mc et (3) tous ses annexes et pertinences à usage d'entrepôt, dégagement et stock;

b. d'un bâtiment dit «Bâtiment B», ayant (1) une surface d'environ 40 mc à usage d'habitation plus (2) balcons et terrasses d'une surface totale d'environ 47 mc, (3) un parking d'une surface d'environ 38 mc, et (4) tous ses annexes et pertinences à usage d'entrepôt, dégagement et stock.

c. une cour arborée et jardin ayant une surface d'environ 3800 mc, avec tous ses annexes et pertinences à usage d'entrepôt, dégagement et stock

(ii) la nue propriété de deux appartements situés dans le bâtiment sis au numéro 31/33 de la Via Bonaldo Stringher et ayants, respectivement, l'un, (1) une surface d'environ 176 mc à usage d'habitation et, l'autre, (1) une surface d'environ 145 mc à usage d'habitation plus (2) un parking d'environ 47 mc et (3) deux caves, chacune d'une surface d'environ 4 mc, dont M. Francesco Pelagallo est le titulaire exclusif de la pleine propriété et restera usufruitier à vie, après l'apport;

(iii) la nue propriété de l'appartement no.11 situé au numéro 42 de la Via Sistina en Rome et ayant (1) une surface d'environ 211 mc à usage d'habitation plus (2) balcons et terrasses ayant une surface totale d'environ 55 mc, dont M. Francesco Pelagallo est le titulaire exclusif de la pleine propriété et restera usufruitier à vie, après l'apport;

(iv) la nue propriété de l'appartement no.9 situé au numéro 42 de la Via Sistina en Rome et ayant (1) une surface d'environ 249 mc à usage d'habitation plus (2) balcons et terrasses ayant une surface totale d'environ 55 mc et (3) une cave de 4 mc, dont M. Francesco Pelagallo est le titulaire exclusif de la pleine propriété et restera usufruitier à vie, après l'apport;

(v) la nue propriété d'un complexe immobilier comprenant l'immeuble dit «Palazzo De Michele» situé sur la Piazza De Michele de la Commune de Raiano dont Mme. Anna Maria De Michele est la titulaire exclusive de la pleine propriété et restera usufruitier à vie, après l'apport, et qui se compose:

a. au rez de chaussée, (1) de deux boutiques, ayants – respectivement .- une surface d'environ 15 et 18 mc, et (2) de deux entrepôts ayants – respectivement .- une surface d'environ 47 et 57 mc;

b. au premier étage, de plusieurs locaux à usage de stock/dégagement pour une surface totale d'environ 187 mc plus balcons d'environ 7 mc;

c. au premier étage, un appartement à usage d'habitation ayant (1) une surface totale d'environ 314 mc plus (2) balcons de 12 mc et (3) une cave de 52 mc,

d. tous les annexes et pertinences des unités ci-dessus;

(vi) la nue propriété de plusieurs terrains et de tous leurs accessoires et pertinences, dont M.me Anna Maria De Michele est la titulaire exclusive de la pleine propriété et restera usufruitier à vie, après l'apport;

(vii) la nue propriété de la portion de 50% de la co-propriété de l'appartement situé au numéro 8 de la Via Fratelli Ruspoli en Rome et ayant (1) une surface d'environ 181 mc à usage d'habitation plus (2) balcons et terrasses ayant une surface totale d'environ 12 mc, (3) une cave d'environ 15 mc et (4) un parking d'environ 37 mc, dont M.me Anna Maria De Michele est le titulaire de la pleine propriété d'une portion de 50% de co-propriété et en restera usufruitier à vie, après l'apport (ensemble avec les biens immobiliers nommés ci-dessus de (i) à (vi) ci-après: "Apport en Nature").

c. Description et déclaration des membres du conseil de gérance de la Société concernant la valeur de l'Apport en Nature.

d. Modification de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital social de la Société susmentionnée et modification subséquente de ce même article pour refléter un changement dans la dénomination de la valeur nominale des parts sociales en circulation, de faire passer de sa valeur actuelle de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) par part sociale à vingt-cinq mille euros (EUR 25.000), à la suite de laquelle les deux parts sociales en question seront fusionnées et relibellées et le capital social de la Société sera fixé à vingt cinq mille euros (EUR 25.000), représenté par une (1) part sociale d'une valeur nominale de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000) détenue en co-propriété 90%-10% respectivement par M. Francesco Pelagallo et par Mme. De Michele.

III que les résolutions suivantes furent adoptées:

#### *Première résolution*

L'Assemblée a décidé d'augmenter le capital social de la Société par un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) à vingt-cinq mille euros (EUR 25.000) par l'émission de la Nouvelle Part Sociale, laquelle Nouvelle Part Sociale devra être intégralement libérée par le moyen d'un apport en nature des biens immobiliers qui font partie de l'Apport en Nature.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée a décidé d'accepter que les Associés souscrivent la Nouvelle Part Sociale en contrepartie de l'Apport en Nature.

### *Intervention – Souscription - Libération*

A ce stade, les Associés sont intervenus et ont déclaré de souscrire la Nouvelle Part Sociale en co-propriété à raison de 90% par M. Francesco Pelagallo, préqualifié et à raison de 10% par Mme. Anna Maria De Michele, préqualifiée, et de payer la Nouvelle Part Sociale par l'Apport en Nature, qui est évalué pour les besoins du présent acte à quatre millions cent quatre-vingt cinq mille deux cent quatre-vingt quatre euros (EUR 4.185.284,00), et les Associés ont décidé que la partie de la valeur de l'Apport en Nature qui excède la valeur nominale totale de la Nouvelle Part Sociale, étant un montant de quatre millions cent soixante-douze mille sept cent quatre-vingt quatre euros (EUR 4.172.784,00), sera comptabilisée par la Société en tant que prime d'émission.

Dans la mesure où, à n'importe quel moment après l'augmentation de capital social de la Société, il serait déterminé que la valeur de l'Apport en Nature est inférieure, ou, le cas échéant, plus de quatre million cent quatre-vingt cinq mille deux cent quatre-vingt quatre euros (EUR 4.185.284,00), le solde de la réserve de prime d'émission de la Société devra être ajusté en conséquence.

### *Preuve de l'existence de l'Apport en Nature*

Preuve de la propriété et de la valeur des biens immobiliers qui forment partie de l'Apport en Nature a été donnée par plusieurs rapports d'expertise établis par des différents experts habilités selon la loi italienne en exprimant la juste valeur marchande des biens immobiliers formant partie de l'Apport en Nature.

### *Réalisation effective de l'Apport en Nature*

Les Associés déclarent:

(i) qu'ils sont les seuls et uniques propriétaires en nue-propiété des biens immobiliers ou des portions de copropriété des biens immobiliers formant partie de l'Apport en Nature, et qu'ils possèdent les pouvoirs de disposer des biens immobiliers ou des portions de copropriété formant partie de l'Apport en Nature, lesquels sont légalement et conventionnellement librement transmissibles;

(ii) qu'il n'existe aucun droit de préemption, ni aucun autre droit en vertu duquel une personne quelle qu'elle soit pourrait être fondée à exiger qu'une ou plusieurs des biens immobiliers formant partie de l'Apport en Nature lui soient cédés ou transférés.

(iii) que l'Apport en Nature est effectivement réalisé sans réserves à la date du présent acte;

(iv) que toutes autres formalités aux fins d'effectuer les transferts des biens immobiliers formant partie de l'Apport en Nature et de les rendre effectives en tout lieu vis-à-vis de toute tierce partie seront réalisés conformément aux dispositions du droit italien.

Après l'opération d'augmentation du capital social, le capital social de la Société sera représenté par deux (2) parts sociales d'une valeur nominale de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) chacune, dont les Associés seront les seuls et uniques bénéficiaires juridiques et économiques en co-propriété 90%-10%.

### *Délégation de Pouvoirs*

L'Assemblée donne par les présentes tous pouvoirs à Monsieur Carmine Rotondaro, Gerant A et Président de la Société - avec faculté de subdélégation - pour mettre en oeuvre – au nom et pour le compte de la Société - toutes formalités nécessaires ou utiles, conformément aux dispositions du droit italien, aux fins d'effectuer les transferts des biens immobiliers formant partie de l'Apport en Nature et de les rendre effectives en tout lieu vis-à-vis de toute tierce partie.

### *Déclaration des membres du Conseil de Gérance de la Société*

En vertu d'une déclaration qui restera annexée au présent acte, les membres du conseil de gérance de la Société, ayant préalablement été informés de l'étendue de leur responsabilité, qui se trouve légalement engagée en vertu de leur qualité de gérants de la Société relativement à la description de l'Apport en Nature sus-décrit, ont reconnu et donné leur accord exprès à la description et à l'évaluation de l'Apport en Nature ainsi qu'à la cession effective de la nue propriété des biens immobiliers formant part de l'Apport en Nature, et confirment la validité de la souscription et du paiement.

### *Troisième résolution*

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, l'Apport en Nature ayant été intégralement réalisé, l'Assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société pour refléter la prédite augmentation de capital social de la Société et décide d'une modification subséquente immédiate de ce même article pour refléter un changement de la valeur nominale des parts sociales en circulation, afin de la faire passer de sa valeur actuelle de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) à vingt-cinq mille euros (EUR 25.000), à la suite de quoi les deux parts sociales en question seront fusionnées et relibellées et le capital social de la Société sera fixé à vingt-cinq mille euros (EUR 25.000), représenté par une (1) part sociale d'une valeur nominale de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000) détenue en co-propriété à raison de 90% par M. Francesco Pelagallo, préqualifié et à raison de 10% par Mme. Anna Maria De Michele, préqualifiée:

« **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à vingt-cinq mille euros (EUR 25.000) représenté par une (1) part sociale ordinaires d'une valeur nominale de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000), entièrement souscrite et libérée.»

*Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, de quelque nature qu'ils soient, seront supportés par la Société et sont estimés à trois mille six cents euros (€ 3.600,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci fut alors clôturée.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Esch-sur-Alzette.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23 décembre 2011. Relation: EAC/2011/17808. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012008745/160.

(120009718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2012.

---

**CEREP Cumbernauld S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 16.858,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 100.333.

Les comptes annuels au 30 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2012.

Référence de publication: 2012010114/10.

(120011871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2012.

---

**La Croisette Property S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 163.614.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 13 janvier 2012*

1. La démission du commissaire aux comptes GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A., avec siège à 83, rue Pafebruch L-8308 Capellen, est acceptée.

2. Monsieur Benoît de FROIDMONT, adresse professionnelle, 18 rue Robert Stümper L-2557 Luxembourg est nommé commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale ordinaire laquelle aura lieu en 2012.

3. Le siège social de la société est transféré du 370, route de Longwy à Luxembourg au 18, rue Robert Stümper L-2557 Luxembourg, avec effet au 13 janvier 2012.

Pour extrait conforme

Adrien ROLLE

Référence de publication: 2012010319/16.

(120011407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2012.

---

**Re Schools S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.624.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 162.022.

In the year two thousand and eleven, on the fifth day of December, before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED

Riverside Europe Fund IV, LP, a limited partnership established and organized under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at C/O Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, KY1-11, Grand Cayman, Cayman Islands, registered under number 4765438 (the Sole Shareholder),

here represented by Marie Amet-Hermes, employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal given, which proxy, after having been initialled *ne variatur* by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole shareholder of RE Schools S.à r.l., a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 162022 (the Company). The Company was incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, of June 30, 2011, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* dated September 21, 2011, number 2230. The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended yet.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one million five hundred seventy-nine thousand five hundred euro (EUR 1,579,500.-) in order to bring it from its present amount of forty-five thousand euro (EUR 45,000.-) represented by five hundred and forty (540) ordinary shares, one hundred and forty (140) class A shares, one hundred and forty (140) class B shares, one hundred and forty (140) class C shares, one hundred and forty (140) class D shares, one hundred and forty (140) class E shares, one hundred and forty (140) class F shares, one hundred and forty (140) class G shares, one hundred and forty (140) class H shares, one hundred and forty (140) class I shares, having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, to one million six hundred twenty-four thousand and five hundred euro (EUR 1,624,500.-) by way of the issuance of seven thousand and twenty (7,020) class A shares, seven thousand and twenty (7,020) class B shares, seven thousand and twenty (7,020) class C shares, seven thousand and twenty (7,020) class D shares, seven thousand and twenty (7,020) class E shares, seven thousand and twenty (7,020) class F shares, seven thousand and twenty (7,020) class G shares, seven thousand and twenty (7,020) class H shares, seven thousand and twenty (7,020) class I shares having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

*Subscription - Payment*

The Sole Shareholder, prenamed, represented as stated above, declares that it subscribes to seven thousand and twenty (7,020) class A shares, seven thousand and twenty (7,020) class B shares, seven thousand and twenty (7,020) class C shares, seven thousand and twenty (7,020) class D shares, seven thousand and twenty (7,020) class E shares, seven thousand and twenty (7,020) class F shares, seven thousand and twenty (7,020) class G shares, seven thousand and twenty (7,020) class H shares, seven thousand and twenty (7,020) class I shares having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, fully pays them up by way of a contribution in kind consisting in the conversion of a receivable in an aggregate amount of fifteen million seven hundred ninety-six thousand three hundred and seven euro and ninety-one cent (EUR 15,796,307.91) that the Sole Shareholder has against the Company (the Receivable), which Receivable is incontestable, payable and due.

The above-mentioned contribution in kind shall be allocated as follows:

- (a) one million five hundred seventy-nine thousand five hundred euro (EUR 1,579,500.-) are allocated to the share capital account of the Company; and
- (b) fourteen million two hundred sixteen thousand eight hundred and seven euro and ninety-one cents (EUR 14,216,807.91) are allocated to the premium account of the Company.

The existence and valuation of the Receivable are evidenced by:

(i) a contribution certificate issued by the general partner of the Sole Shareholder attesting that *inter alia* (a) it is the unrestricted owner of the Receivable, (b) the Receivable has not been transferred and no legal or natural person other than the Sole Shareholder is entitled to any rights as to the Receivable, and (c) all formalities are in course in order to duly carry out and formalize the transfer and to render it effective anywhere and towards any third party (the Contribution Certificate), which Contribution Certificate has been acknowledged and approved by the management of the Company; and

(ii) a *pro forma* balance sheet of the Company dated December 5, 2011, signed for approval by the management of the Company (the Balance Sheet).

The Contribution Certificate and the Balance Sheet, after signature *ne variatur* by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

*Third resolution*

As a consequence of the preceding resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 5 paragraph 1 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

"The share capital of the Company is set at one million six hundred twenty-four thousand and five hundred euro (EUR 1,624,500.-) represented by five hundred and forty (540) ordinary shares (the Ordinary Shares and individually, an Ordinary Share), seven thousand one hundred and sixty (7,160) class A shares (the Class A Shares and individually, a Class A Share), seven thousand one hundred and sixty (7,160) class B shares (the Class B Shares and individually, a Class B Share), seven thousand one hundred and sixty (7,160) class C shares (the Class C Shares and individually, a Class C Share), seven thousand one hundred and sixty (7,160) class D shares (the Class D Shares and individually, a Class D Share), seven thousand one hundred and sixty (7,160) class E shares (the Class E Shares and individually, a Class E Share), seven thousand one hundred and sixty (7,160) class F shares (the Class F Shares and individually, a Class F Share), seven thousand one hundred and sixty (7,160) class G shares (the Class G Shares and individually, a Class G Share), seven thousand one hundred and sixty (7,160) class H shares (the Class H Shares and individually, a Class H Share), seven thousand one hundred and sixty (7,160) class I shares (the Class I Shares and individually, a Class I Share) having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, all of which are fully paid up."

#### *Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company, each acting individually, to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

#### *Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present increase of capital, is approximately seven thousand euro (€ 7,000.-).

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing party this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text shall prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le cinquième jour du mois de décembre, par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

#### **A COMPARU:**

Riverside Europe Fund IV, LP, un limited partnership existant selon le droit des Iles Caïmans, ayant son siège social c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglund House, KY1-11, Grand Caïman, Iles Caïmans, immatriculée sous le numéro 4765438 (l'Associé Unique),

représenté par Marie Amet-Hermes, employée, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé qui, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Le comparant est l'associé unique de RE Schools S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 162022 (la Société). La Société a été constituée suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, reçu le 30 juin 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations date du 21 septembre 2011, numéro 2230. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés à ce jour.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant d'un million cinq cent soixante-dix-neuf mille cinq cents euros (EUR 1.579.500.-) afin de le porter de son montant actuel de quarante-cinq mille euros (EUR 45.000.-) représenté par cinq cent quarante (540) parts sociales de classe ordinaire, cent quarante (140) parts sociales de classe A, cent quarante (140) parts sociales de classe B, cent quarante (140) parts sociales de classe C, cent quarante (140) parts sociales de classe D, cent quarante (140) parts sociales de classe E, cent quarante (140) parts sociales de classe F, cent quarante (140) parts sociales de classe G, cent quarante (140) parts sociales de classe H, cent quarante (140) parts sociales de classe I, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune, à un million six cent vingt-quatre mille cinq cents euros (EUR 1.624.500.-), par la création et l'émission de sept mille vingt (7.020) parts sociales de classe A, sept mille vingt (7.020) parts sociales de classe B, sept mille vingt (7.020) parts sociales de classe C, sept mille vingt

(7.020) parts sociales de classe D, sept mille vingt (7.020) parts sociales de classe E, sept mille vingt (7.020) parts sociales de classe F, sept mille vingt (7.020) parts sociales de classe G, sept mille vingt (7.020) parts sociales de classe H, et sept mille vingt (7.020) parts sociales de classe I, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et la libération intégrale de l'augmentation du capital social comme suit:

#### *Souscription - Libération*

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire les sept mille vingt

(7.020) parts sociales de classe A, sept mille vingt (7.020) parts sociales de classe B, sept mille vingt (7.020) parts sociales de classe C, sept mille vingt (7.020) parts sociales de classe D, sept mille vingt (7.020) parts sociales de classe E, sept mille vingt (7.020) parts sociales de classe F, sept mille vingt (7.020) parts sociales de classe G, sept mille vingt (7.020) parts sociales de classe H, et sept mille vingt (7.020) parts sociales de classe I, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, les libérer intégralement par un apport en nature consistant en la conversion d'une créance d'un montant total de quinze millions sept cent quatre-vingt-seize mille trois cent sept euros et quatre-vingt-onze cents (EUR 15.796.307,91) que l'Associé Unique détient à l'encontre de la Société (la Créance), ladite créance étant certaine, liquide et exigible.

L'apport en nature susmentionné sera affecté de la manière suivante:

(a) un million cinq cent soixante-dix-neuf mille cinq cents euros (EUR 1.579.500,-) euros sont affectés au compte de capital social de la Société; et

(b) quatorze millions deux cent seize mille huit cent sept euros et quatre-vingt-onze cents (EUR 14.216.807,91) sont affectés au compte de prime d'émission de la Société.

L'existence et l'estimation de la Créance sont constatées par:

(i) un certificat d'apport émis par le general partner de l'associé unique attestant, inter alia (a) qu'il est le seul propriétaire, sans restriction, de la Créance, (b) la Créance n'a fait l'objet d'aucune cession et aucune personne morale ou physique autre que l'Associé Unique, ne détient de droit sur la Créance, et (c) toutes les formalités sont en cours de réalisation aux fins d'effectuer le transfert et le rendre effectif partout et vis-à-vis de tout tiers (le Certificat d'Apport), lequel Certificat d'Apport a été approuvé par la gérance de la Société; et

(ii) un bilan pro forma de la Société daté du 5 décembre 2011 et signé pour approbation par la gérance de la Société (le Bilan).

Le Certificat d'Apport et le Bilan, après avoir été signés "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront attachés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

#### *Troisième résolution*

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5, premier paragraphe, des Statuts de sorte qu'il ait désormais la teneur suivante:

"Le capital social de la Société est fixé à un million six cent vingt-quatre mille cinq cents euros (EUR 1.624.500,-) représenté par cinq cent quarante (540) parts sociales ordinaires (au pluriel, les Parts Sociales de Classe Ordinaire et, au singulier, une Part Sociale de Classe Ordinaire), sept mille cent soixante (7.160) parts sociales de classe A (au pluriel, les Parts Sociales de Classe A et, au singulier, une Part Sociale de Classe A), sept mille cent soixante (7.160) parts sociales de classe B (au pluriel, les Parts Sociales de Classe B et, au singulier, une Part Sociale de Classe B), sept mille cent soixante (7.160) parts sociales de classe C (au pluriel, les Parts Sociales de Classe C et, au singulier, une Part Sociale de Classe C), sept mille cent soixante (7.160) parts sociales de classe D (au pluriel, les Parts Sociales de Classe D et, au singulier, une Part Sociale de Classe D), sept mille cent soixante (7.160) parts sociales de classe E (au pluriel, les Parts Sociales de Classe E et, au singulier, une Part Sociale de Classe E), sept mille cent soixante (7.160) parts sociales de classe F (au pluriel, les Parts Sociales de Classe F et, au singulier, une Part Sociale de Classe F), sept mille cent soixante (7.160) parts sociales de classe G (au pluriel, les Parts Sociales de Classe G et, au singulier, une Part Sociale de Classe G), sept mille cent soixante (7.160) parts sociales de classe H (au pluriel, les Parts Sociales de Classe H et, au singulier, une Part Sociale de Classe H), sept mille cent soixante (7.160) parts sociales de classe I (au pluriel, les Parts Sociales de Classe I et, au singulier, une Part Sociale de Classe I) ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes entièrement libérées."

#### *Quatrième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les changements ci-dessus et de donner pouvoir à tout gérant de la Société, agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

#### *Estimation des frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte s'élèvent à environ sept mille euros (€ 7.000,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé, ensemble avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: Amet-Hermes, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 14 décembre 2011. Relation: EAC/2011/16990. Reçu soixante-quinze euros 75,00€

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2012009157/192.

(120009788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2012.

---

**CEREP Esplanade 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 128.197.

---

Les comptes annuels au 30 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2012.

Référence de publication: 2012010115/10.

(120011867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2012.

---

**CEREP Esplanade 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 139.209.

---

Les comptes annuels au 30 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2012.

Référence de publication: 2012010116/10.

(120011868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2012.

---

**CEREP Esplanade 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 136.031.

---

Les comptes annuels au 30 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2012.

Référence de publication: 2012010117/10.

(120011870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2012.

---

**CM-Immobilière S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3931 Mondercange, 19, op Feileschter.

R.C.S. Luxembourg B 69.463.

---

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Steinfort, le 13 Janvier 2012.  
 Pour CM-IMMOBILIERE s.à r.l.  
 World Hopper s.à r.l.  
 Signature

Référence de publication: 2012010122/13.

(120011445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2012.

---

**C3 CIV SCS, Société en Commandite simple.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 46, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
 R.C.S. Luxembourg B 165.243.

—  
*Dépôt rectificatif du dépôt n°L110198330 du 14 décembre 2011*

Le premier exercice social de la Société débutera le 12 décembre 2011 et sâchèvera le 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 19 janvier 2012.

Référence de publication: 2012010140/11.

(120012013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2012.

---

**Ellipse S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.  
 R.C.S. Luxembourg B 27.320.

Les comptes annuels au 30/06/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Domiciliataire*

Référence de publication: 2012010189/11.

(120011760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2012.

---

**Deltaline S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5450 Stadtbredimus, 2, Am Broch.  
 R.C.S. Luxembourg B 155.868.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012010158/10.

(120012097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2012.

---

**Compta Plan Lux, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8821 Koetschette, 8E, Zone Industrielle Riesenhaff.  
 R.C.S. Luxembourg B 152.566.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012010126/9.

(120011495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2012.

---

**Orchidee Private S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.  
 R.C.S. Luxembourg B 165.004.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue le 30 décembre 2011, que la liquidation de la société, décidée en date du 20 décembre 2011, a été clôturée et que ORCHIDEE PRIVATE S.A. SPF a définitivement cessé d'exister. Les livres et documents sociaux sont déposés et conservés pour une période de cinq ans au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

Luxembourg, le 18 janvier 2012.

Pour: ORCHIDEE PRIVATE S.A. SPF

Société anonyme

Pour le Liquidateur: GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A.

EXPERTA LUXEMBOURG

Société anonyme

Isabelle Marechal-Gerlaxhe / Ana-Paula Duarte

Référence de publication: 2012010401/19.

(120012128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2012.

---

**Estate Ventures S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 64.294.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ESTATE VENTURES S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012010191/11.

(120011412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2012.

---

**Cristall S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 107.892.

---

Messieurs Alexis DE BERNARDI et Jean-Marc HEITZ démissionnent de leur poste d'administrateurs.

Monsieur Mohammed KARA démissionne de son poste de commissaire aux comptes.

Luxembourg, le 19 janvier 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour CRISTALL S.A.

MANACO S.A.

Robert REGGIORI

Administrateur

Référence de publication: 2012010135/15.

(120011770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2012.

---

**Varesa International SCA, Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 156.047.

---

L'an deux mille onze.

Le neuf décembre.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société en commandite par actions VARESA INTERNATIONAL S.C.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 156.047,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 15 septembre 2010, publié au Mémorial C numéro 2519 du 19 novembre 2010.

La séance est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Sophie HENRYON, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Claudia ROUCKERT, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard.

Madame la Présidente expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les TROIS CENT NEUF (309) actions de commanditaires et une (1) action de commandité d'une valeur nominale de CENT EUROS (100,- €) chacune, représentant l'intégralité du capital social de TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- €) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence dûment signée, restera annexée au présent procès-verbal, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1) Augmentation du capital social de treize millions cinq cent vingt-six mille sept cents euros (EUR 13.526.700,-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à treize millions cinq cent cinquante-sept mille sept cents euros (EUR 13.557.700,-) par la création de cent trente-cinq mille deux cent soixante-sept (135.267) actions nouvelles ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes;

2) Souscription et libération de cent trente-cinq mille deux cent soixante-sept (135.267) actions nouvelles par Monsieur Samuel FRAIBERGER, Mademoiselle Rebecca FRAIBERGER, Mademoiselle Vanessa FRAIBERGER et libération par apport de 168.000 parts sociales en pleine propriété et 168.000 parts sociales en nue-propriété de la société à responsabilité limitée de droit français VARESA, immatriculée au registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 479 626 954, dont le siège social est situé au 55, avenue Hoche, F-75008 Paris,

3) Renonciation au droit de souscription préférentiel du gérant commandité.

4) Modification afférente de l'article 5 des statuts;

5) Divers

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de treize millions cinq cent vingt-six mille sept cents euros (EUR 13.526.700,-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à treize millions cinq cent cinquante-sept mille sept cents euros (EUR 13.557.700,-) par la création de cent trente-cinq mille deux cent soixante-sept (135.267) actions nouvelles ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée prend acte, dans le cadre de cette augmentation de capital décidée ci-avant, de la renonciation au droit de souscription préférentiel du gérant commandité ne participant pas à cette augmentation de capital.

#### *Troisième résolution*

##### *Souscription - Libération*

Et à l'instant est intervenu au présent acte:

1.- Monsieur Samuel FRAIBERGER, demeurant à F-75003 Paris, 13, rue de Payenne,

ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé annexée aux présentes,

lequel comparant déclare souscrire quarante-cinq mille quatre-vingt-neuf (45.089) actions de commanditaires nouvelles et les libérer en apportant à la société de 56.000 parts sociales en pleine propriété et 56.000 parts sociales en nue-propriété de la société à responsabilité limitée de droit français VARESA, immatriculée au registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 479 626 954, dont le siège social est situé au 55, avenue Hoche, F-75008 Paris;

2.- Mademoiselle Rebecca FRAIBERGER, demeurant à F-75003 Paris, 13, rue de Payenne,

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé annexée aux présentes,

laquelle comparante déclare souscrire quarante-cinq mille quatre-vingt-neuf (45.089) actions de commanditaires nouvelles et les libérer en apportant à la société 56.000 parts sociales en pleine propriété et 56.000 parts sociales en nue-propriété de la la société à responsabilité limitée de droit français VARESA, immatriculée au registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 479 626 954, dont le siège social est situé au 55, avenue Hoche, F-75008 Paris;

3.- Mademoiselle Vanessa FRAIBERGER, demeurant à F-75003 Paris, 6, rue de Thorigny,

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé annexée aux présentes,

lequel comparant déclare souscrire quarante-cinq mille quatre-vingt-neuf (45.089) actions de commanditaires nouvelles et les libérer en apportant à la société 56.000 parts sociales en pleine propriété et 56.000 parts sociales en nue-propriété de la la société à responsabilité limitée de droit français VARESA, immatriculée au registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 479 626 954, dont le siège social est situé au 55, avenue Hoche, F-75008 Paris;

à la valeur d'apport de treize millions cinq cent vingt-six mille sept cents euros (EUR 13.526.700,-).

Les titres susmentionnés sont à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Les mêmes titres font l'objet d'un rapport établi par le réviseur d'entreprises EuroLux Audit, société à responsabilité limitée, avec siège social à L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen, établi conformément aux articles 103, 26-1 et 32-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.

Un exemplaire de ce rapport reste annexé aux présentes.

La conclusion de ce rapport est la suivante:

*"Conclusions*

Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie."

*Quatrième résolution*

Suite aux résolutions qui précèdent l'article cinq (5) - premier (1<sup>er</sup>) alinéa des statuts a désormais la teneur suivante:

**Art. 5. 1<sup>er</sup> alinéa.** "Le capital social est fixé à treize millions cinq cent cinquante-sept mille sept cents euros (EUR 13.557.700,-), représenté par cent trente-cinq mille cinq cent soixante-seize (135.576) actions de commanditaires d'une valeur nominale de cent euros (€ 100,-) chacune et une (1) action de commandité d'une valeur nominale de cent euros (€ 100,-)."

*Frais*

Madame la Présidente fait part à l'assemblée que le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital est évalué à environ CINQ MILLE HUIT CENTS EUROS (€ 5.800,-).

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions prévues à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Madame la Présidente lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Henryon, Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 19 décembre 2011. Relation: EAC/2011/17375. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012009275/109.

(120009907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2012.

**Cristall S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 107.892.

Le domicile de la société CRISTALL S.A., R.C.S. Luxembourg B n°107892, constituée le 25 avril 2005 par-devant Maître Jean SECKLER, Notaire de résidence à Junglinster, publié au Mémorial C N°956 du 28.09.2005, établi au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, a été dénoncé le 19.01.2012.

Luxembourg, le 19.01.2012.

MANACO S.A.

Signature

Référence de publication: 2012010136/12.

(120012116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2012.

**DAWID S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1857 Luxembourg, 2, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 146.301.

*Extrait du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 16 janvier 2012 à 15:30 hrs*

- L'Assemblée décide d'accepter le transfert du siège social de la société DAWID s.à.r.l. de L-1212 Luxembourg; 5 rue des Bains à l'adresse L-1857 Luxembourg; 2 rue du Kiem.

Luxembourg, le 16 janvier 2012.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2012010156/14.

(120011938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2012.

**OT Luxco 3 & Cy S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 162.949.

In the year two thousand and eleven, on the thirtieth of November.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

is held an extraordinary general meeting of shareholders of "OT Luxco 3 Cy S.C.A.", (hereinafter the "Company") a société en commandite par actions incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B. 162.949, incorporated pursuant to a notarial deed dated 1 August 2011, whose articles of incorporation have been published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") dated 22 October 2011 (number 2568, page 123240). The articles have been amended for the last time pursuant to a notarial deed dated 29 November 2011, not yet published in the Mémorial C.

The meeting is presided by Mrs. Linda HARROCH, maître en droit, residing in Luxembourg, in the chair, who appoints as secretary Mrs. Valerie-Anne BASTIAN, private employee, residing in Luxembourg, who is also elected as scrutineer by the general meeting.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

I. - That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. To create a new class of shares referred to as the preferred shares (the "Preferred Shares").

2. To increase the Company's share capital by an amount of eight hundred and fifty-nine thousand five hundred and ten euros (EUR 859,510.-), so as to raise it from its present amount of seven million seven hundred and thirty-five thousand five hundred and eighty-three euros (EUR 7,735,583.-) up to eight million five hundred and ninety-five thousand ninety-three Euros (EUR 8,595,093.-), by the creation and the issue of eight hundred and fifty-nine thousand five hundred and ten (859,510) Preferred Shares (collectively referred as the "New Shares") having a par value of one Euro (EUR 1.-) each, having the rights and obligations as set out in the Company's articles of incorporation as amended by the below resolutions and to be paid up by means of a contribution in kind for a total amount eight hundred and fifty-nine thousand five hundred and ten euros (EUR 859,510.-). The total contribution amount shall be entirely allocated to the Company's share capital.

3. To restate article 5.1 of the Company's articles of incorporation.

4. Miscellaneous.

II.- That the shareholders represented, the proxyholder of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxyholder of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. The proxies of the represented shareholders, initialled ne varietur by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III.- That the entire share capital being represented at the present meeting and all the shareholders represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV.- That the present meeting, representing the entire share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, unanimously takes the following resolutions:

*First resolution*

The shareholder decides to create a new class of shares referred to as the preferred shares (the "Preferred Shares").

*Second resolution*

The shareholders' meeting decides to increase the Company's share capital by an amount of eight hundred and fifty-nine thousand five hundred and ten euros (EUR 859,510.-), so as to raise it from its present amount of seven million seven hundred and thirty-five thousand five hundred and eighty-three euros (EUR 7,735,583.-) up to eight million five hundred and ninety-five thousand ninety-three Euros (EUR 8,595,093.-), by the creation and the issue of eight hundred and fifty-nine thousand five hundred and ten (859,510) Preferred Shares (collectively referred as the "New Shares") having

a par value of one Euro (EUR 1.00) each, having the same rights and obligations as set out in the Company's articles of incorporation as amended by the below resolutions.

#### *Subscription - Payment*

The New Shares have been subscribed in cash by OT Luxco 2 S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4 rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 162.941, represented by Mrs Linda HARROCH, previously named, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on 28 November 2011, hereto annexed, and paid by means of a contribution in kind consisting in a claim it holds against the Company (the "Contributed Claim") for a total amount eight hundred and fifty-nine thousand five hundred and ten euros (EUR 859,510.-).

A report has been drawn up by Alter Audit Sàrl, a réviseur d'entreprises, having its registered office at 69, rue de la Semois, L-2533 Luxembourg, dated November 30, 2011, in accordance with Article 26-1 of the law on commercial companies, which contains the following conclusion (in French version):

"Sous réserve que l'acquisition de la société-cible ainsi que toutes les assemblées générales de l'associé commanditaire et de son associé devant se tenir à la même date se réalisent avant cette opération, sur base de nos diligences telles que décrites ci-dessus, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'apport ne correspond pas au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.

La rémunération de l'apport en nature consiste en 859.510 actions à créer d'une valeur nominale d'EUR 1 chacune.

Nous n'avons pas de réserve à formuler sur le caractère certain, liquide et exigible de cette créance actionnaire.»

The aforesaid report issued by Alter Audit S.à r.l., prenamed, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

#### *Third resolution*

The shareholders' meeting decides to amend article 5.1 of the Company's articles of incorporation, as a result of the above capital increase, which shall now be read as follows:

" **Art. 5.1.** The Company has a share capital of eight million five hundred and ninety-five thousand ninety-three Euros (EUR 8,595,093.-) divided into (i) seven million seven hundred and thirty-five thousand five hundred and eighty-two (7,735,582) ordinary shares (the "Ordinary Shares"), (ii) eight hundred and fifty-nine thousand five hundred and ten (859,510) preferred shares (the "Preferred Shares") and one (1) management share (the "Management Share") with a par value of one euro (EUR 1.00) each (all shares together referred to as the "Shares"). The Management Share shall be held by OT Luxco 3 S.à r.l. as unlimited shareholder (actionnaire commandité)."

#### *Costs and Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to two thousand five hundred euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the persons appearing known to the notary by their surnames, first names, civil status and residences, these persons signed together with the notary the present deed

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède**

L'an deux mille onze, le trente novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de «OT Luxco 3 & Cy S.C.A.» (ci après la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 162.949, constituée suivant acte notarié en date du 1<sup>er</sup> août 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») du 22 octobre 2011, numéro 2568, page 123240. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois en date du 29 novembre 2011 non encore publié au Mémorial C.

L'assemblée est sous la présidence de Madame Linda HARROCH, maître en droit, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Valérie-Anne BASTIAN, employée privée, demeurant à Luxembourg, qui est aussi choisie comme scrutateur.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

### Ordre du jour

1. Créer une nouvelle catégorie d'actions dénommées actions préférentielles (les «Actions Préférentielles»).

2. Augmenter le capital social de la Société à concurrence de huit cent cinquante-neuf mille cinq cent dix Euros (EUR 859.510,-), afin de le porter de son montant actuel de sept millions sept cent trente-cinq mille cinq cent quatre-vingt-trois euros (EUR 7.735.583,-) jusqu'à huit millions cinq cent quatre vingt quinze mille quatre-vingt treize Euros (EUR 8.595.093,-) par la création et l'émission de huit cent cinquante-neuf mille cinq cent dix (859.510) nouvelles actions préférentielles (les «Nouvelles Actions Préférentielles») ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune et ayant les droits et obligations tels qu'indiqués par les statuts de la Société. payé par apport en nature d'un montant de huit cent cinquante-neuf mille cinq cent dix Euros (EUR 859.510,-) qui sera entièrement alloué au capital social de la Société.

3. Modifier l'article 5.1 des statuts de la Société, suite à l'augmentation de capital décidée ci-dessus.

4. Divers.

II. - Que les actionnaires représentés, la mandataire des associés représentés, ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par la mandataire des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. - Que l'intégralité du capital social étant représenté à la présente assemblée et tous les associés représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, aucune notice de convocation n'a été nécessaire.

IV. - Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ainsi, l'assemblée générale des associés, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les associés décident de créer une nouvelle catégorie de parts sociales dénommées parts sociales préférentielles (les «Parts sociales Préférentielles»).

#### *Deuxième résolution*

Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de huit cent cinquante-neuf mille cinq cent dix Euros (EUR 859.510,-), afin de le porter de son montant actuel de sept millions sept cent trente-cinq mille cinq cent quatre-vingt-trois euros (EUR 7.735.583,-) jusqu'à huit millions cinq cent quatre vingt quinze mille quatre-vingt treize Euros (EUR 8.595.093,-) par la création et l'émission de huit cent cinquante-neuf mille cinq cent dix (859.510) nouvelles actions préférentielles (les «Nouvelles Actions Préférentielles») ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune et ayant les droits et obligations tels qu'indiqués par les statuts de la Société.

#### *Souscription - Paiement*

Les Nouvelles Actions Ordinaires sont souscrites par un apport en numéraire par «OT Luxco 2 S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 162.941, représentée par Madame Linda HARROCH, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 28 novembre 2011, ci-annexée, payé par apport en nature consistant en la conversion d'une créance qu'elle détient à l'encontre de la Société (la «Créance Apportée») pour un montant total de huit cent cinquante-neuf mille cinq cent dix Euros (EUR 859.510,-).

L'apport en nature ci-dessus a fait l'objet d'un rapport d'évaluation établi par «Alter Audit S.à r.l.», réviseur d'entreprises, ayant son siège social au 69, rue de la Semois, L-2533 Luxembourg, en date du 30 novembre 2011, conformément à l'article 26-1 de la loi concernant les sociétés commerciales contenant la conclusion suivante:

«Sous réserve que l'acquisition de la société-cible ainsi que toutes les assemblées générales de l'associé commanditaire et de son associé devant se tenir à la même date se réalisent avant cette opération, sur base de nos diligences telles que décrites ci-dessus, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'apport ne correspond pas au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.

La rémunération de l'apport en nature consiste en 859.510 actions à créer d'une valeur nominale d'EUR 1 chacune.

Nous n'avons pas de réserve à formuler sur le caractère certain, liquide et exigible de cette créance actionnaire»

Le prédit rapport sera annexé aux présentes pour être soumis avec elles aux formalités de l'enregistrement.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée des associés décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société suite à l'augmentation de capital, qui sera désormais rédigé comme suit:

« **Art. 5.1.** Le capital social de la Société est de huit millions cinq cent quatre vingt quinze mille quatre-vingt treize Euros (EUR 8.595.093,-), représenté par (i) sept millions sept cent trente-cinq mille cinq cent quatre-vingt-trois

(7.735.582) actions ordinaires (les «Actions Ordinaires»), (ii) huit cent cinquante-neuf mille cinq cent dix (859.510) actions préférentielles (les «Actions Préférentielles») et une (1) action de commandité (l' «Action de Commandité») ayant chacune une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune (toutes ensemble les «Actions»). L'Action de Commandité sera détenue par OT Luxco 3 S.à r.l., actionnaire commandité de la Société.»

*Frais et Dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à deux mille cinq cents euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. HARROCH, V.A. BASTIAN, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 2 décembre 2011. Relation: EAC/2011/16207. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012009110/179.

(120009753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2012.

---

**Divhold S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 157.003.

Les comptes annuels au 30 septembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012010148/9.

(120011358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2012.

---

**Feo Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 135.408.

EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 janvier 2012 que:

- La société SER.COM S.à r.l., Société à responsabilité limitée ayant son siège social 19, boulevard Grande Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg, a été nommée Commissaire en remplacement de la société ADOMEX, démissionnaire.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2012.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 19 janvier 2012.

Référence de publication: 2012010201/14.

(120011879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2012.

---

**Goodman Gold Logistics (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.182.500,00.**

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 134.670.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Goodman Gold Logistics (Lux) S.à r.l.*

Signature

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2012010221/12.

(120011791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2012.

---

**DAWID S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 5, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 146.301.

—  
*Extrait de la décision des associés adoptée le 17 janvier 2012*

Conformément à la cession de parts sociales du 17 janvier 2012, Madame Ewelina DOMBKA, domiciliée 8, Op der Heed L-1747 LUXEMBOURG a vendu 30 parts sociales détenues dans la Société à Monsieur Francisco CARDOSO demeurant 8, Op der Heed L-1747 Luxembourg

Il a été décidé d'accepter et approuver le nouvel associé Monsieur Francisco CARDOSO et d'enregistrer la cession de parts sociales dans le registre des associés de la Société.

Luxembourg, le 17 janvier 2012.

Pour extrait sincère et conforme

DAWID SARL

Représentée par Ewelina DOMBKA

*Gérants technique*

Référence de publication: 2012010155/18.

(120011938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2012.

---

**Detem, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-9907 Troisvierges, 76, route d'Asselborn.

R.C.S. Luxembourg B 102.037.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 de la société anonyme de droit belge, DETEM S.A., avec siège social à B-4950 WAIMES, 37A, Rue de Hottleux, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 18 janvier 2012.

*Pour DETEM S.A. (Succursale)*

FIDUNORD S.à r.l.

Référence de publication: 2012010159/13.

(120011292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2012.

---

**Dicom S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 120, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 44.539.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Steinfort, le 13 Janvier 2012.

*Pour DICOM s.à r.l.*

World Hopper s.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2012010162/13.

(120011440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2012.

---

**Dong Long S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4024 Esch-sur-Alzette, 371, route de Belval.

R.C.S. Luxembourg B 101.559.

—  
Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012010171/10.

(120011801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2012.

---

**Europrop Luxembourg II Sarl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 32.155.

---

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012010179/9.

(120012064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2012.

---

**Europrop Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 30.519.

---

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012010180/9.

(120012065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2012.

---

**Estate Ventures S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 64.294.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour ESTATE VENTURES S.A.*

*Intertrust (Luxembourg) S.A.*

Référence de publication: 2012010192/11.

(120011696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2012.

---

**EEl Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 108.480.

---

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale tenue en date du 27 décembre 2011, que le siège social de la Société a été transféré du 47, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

De plus, l'adresse professionnelle des personnes suivantes: M. Matthijs BOGERS et M. Julien FRANCOIS, tous deux gérants de la Société, a également changé et est désormais située au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg:

Enfin, le siège social de Parlay Finance Company S.A., l'associé de la Société est également désormais situé au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Pour extrait sincère et conforme

EEl Investments S.à.r.l.

Représenté par M. Matthijs Bogers

Gérant

Référence de publication: 2012010656/21.

(120011757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2012.

---